



## EN CONCLUSION ...

L'exercice du commandement en opérations pour les chefs tactiques

RFT 3.2 Tome 2 (FT-05)

publié le 17/11/2018

Histoire & stratégie

**COMMANDER EN OPÉRATION AUJOURD'HUI, C'EST S'ADAPTER ABSOLUMENT  
AUX EXIGENCES CONTEMPORAINES  
DES ENGAGEMENTS SANS OUBLIER LES FONDAMENTAUX  
DE LA DISCIPLINE MILITAIRE**

Certes les formes et les styles du commandement dans les combats terrestres ont subi des adaptations parallèles à l'évolution de l'art de la guerre, des mentalités et des cultures collectives guerrières ou militaires. Pour autant, sur le terrain, lorsque règnent « les frictions et le brouillard de la guerre » quel que soit le niveau tactique, seul le chef oriente, décide et assume. En ce sens, le commandement reste donc intemporel, non soumis aux aléas et vicissitudes des évolutions tactiques, techniques et humaines de la manœuvre. Le chef demeure un entraîneur d'hommes, déterminé ou modéré selon les situations, professionnel du métier des armes.

Le contexte actuel et assez complexe des engagements terrestres, tel qu'ils sont présentés dans le FT01 au niveau tactique, amène donc à privilégier le commandement par objectif. C'est un style de commandement dans lequel le chef donne d'abord son intention pour laisser à ses subordonnés une marge d'initiative suffisante toujours sous contrôle. Style adapté à des actions de coercition, il l'est aussi tout particulièrement en stabilisation, lorsque les dispositifs sont très élargis et installés dans la durée.

Dans ce contexte où la manœuvre est globale et accroît l'importance de la coordination à tous les niveaux, où les échelons tactiques bas conduisent l'essentiel des actions au contact avec l'adversaire, ce rôle du chef s'affirme majeur, non seulement au sommet

mais à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique.

Enfin, les principes de commandement et les qualités du chef décrits dans le présent document ne doivent jamais faire oublier que la discipline demeure une des vertus du soldat. Si ce document insiste sur la discipline intellectuelle qui privilégie l'esprit à la lettre, les aspects formels de la discipline demeurent pérennes. Tout officier investi d'un commandement en opérations a ainsi le devoir d'en rappeler ou d'en fixer in situ les conditions particulières pour ses subordonnés, ainsi que de s'en imposer pour lui-même les obligations.

« Jamais nous n'aurions pu faire ce que nous avons fait si les grands Etats-Majors de l'Armée ne se fussent pas maintenus comme des rocs au milieu de la tempête, répandant autour d'eux la clarté et le sang froid, entourant leurs chefs sur qui pesaient les plus grandes responsabilités d'une atmosphère de confiance saine et jeune, qui les soutenait, qui les aidait, en gardant dans le labeur le plus épuisant, au cours d'une épreuve morale terrible, une lucidité de jugement, une faculté d'adaptation, une habileté d'exécution d'où devait surgir la victoire.»

Maréchal Joffre

Extrait de son discours de réception à l'Académie Française

---

**Titre :** RFT 3.2 Tome 2 (FT-05)

**Auteur(s) :** RFT 3.2 Tome 2 (FT-05)

**Date de parution** 15/11/2018

---